

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



BOISSISE-LE-ROI

Entités paysagères :

- Plaine de Bière
- Vallées de l'École et du Rebaïs,
butte de Turelles et bois de Malabri
- Vallée de la Seine

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ **200**) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français

Cathy Bos,

Chargée de mission Architecture et Paysage

01 64 98 23 38

c.bos@parc-gatinais-francais.fr





Entité paysagère :

Plaine de Bière

Référence du point : 39PIBie

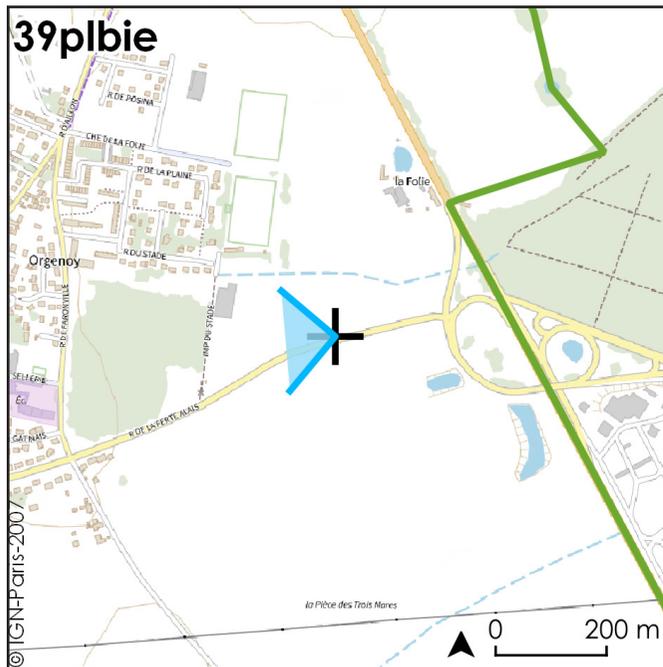
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 668395 ; Y : 6822632)

Date des clichés disponibles : février 2022

Lisière urbaine d'Orgenoy.



Février 2022



LOCALISATION

Bas-côté sur la RD24 à l'entrée d'Orgenoy.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de la silhouette du bourg et de la lisière urbaine en contact avec la plaine de Bière.



Entité paysagère :

Plaine de Bière

Référence du point : 41PIBie

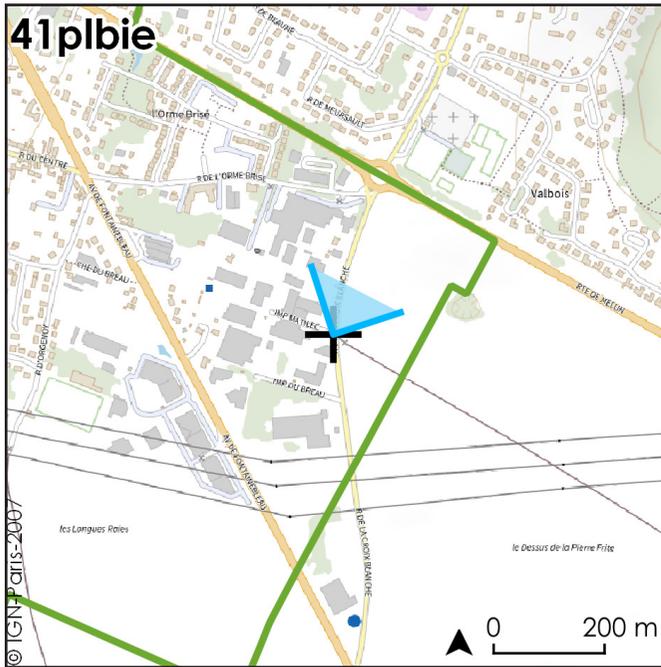
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 668509 ; Y : 6805780)

Date des clichés disponibles : février 2022

Entrée d'Orgenoy, site de la future liaison cyclable.



Février 2022



LOCALISATION

Rue de la Croix Blanche à Pringy/entrée de l'impasse Matilec, vue en direction de l'entrée de Boissise-le-Roi.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre la création de la future piste cyclable (liaison Orgenoy - Boissise-le-Roi) et la végétation d'accompagnement.

Suivre l'évolution de la frange urbaine.



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 54Vetm

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 668574 ; Y : 6825725)

Date des clichés disponibles : février 2022

Berges de la Seine à la prairie Malécot.



Février 2022



LOCALISATION

Le long de la Seine, derrière le parking de l'espace naturel de la Prairie Malécot, prendre la passerelle puis tourner à gauche.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution du trait de berge, la pérennité du cheminement, l'évolution de la végétation.



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 55Vetm

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 669370 ; Y : 6825063)

Date des clichés disponibles : février 2022

Coteau de la Seine vu depuis Boissise-la-Bertrand.



Février 2022



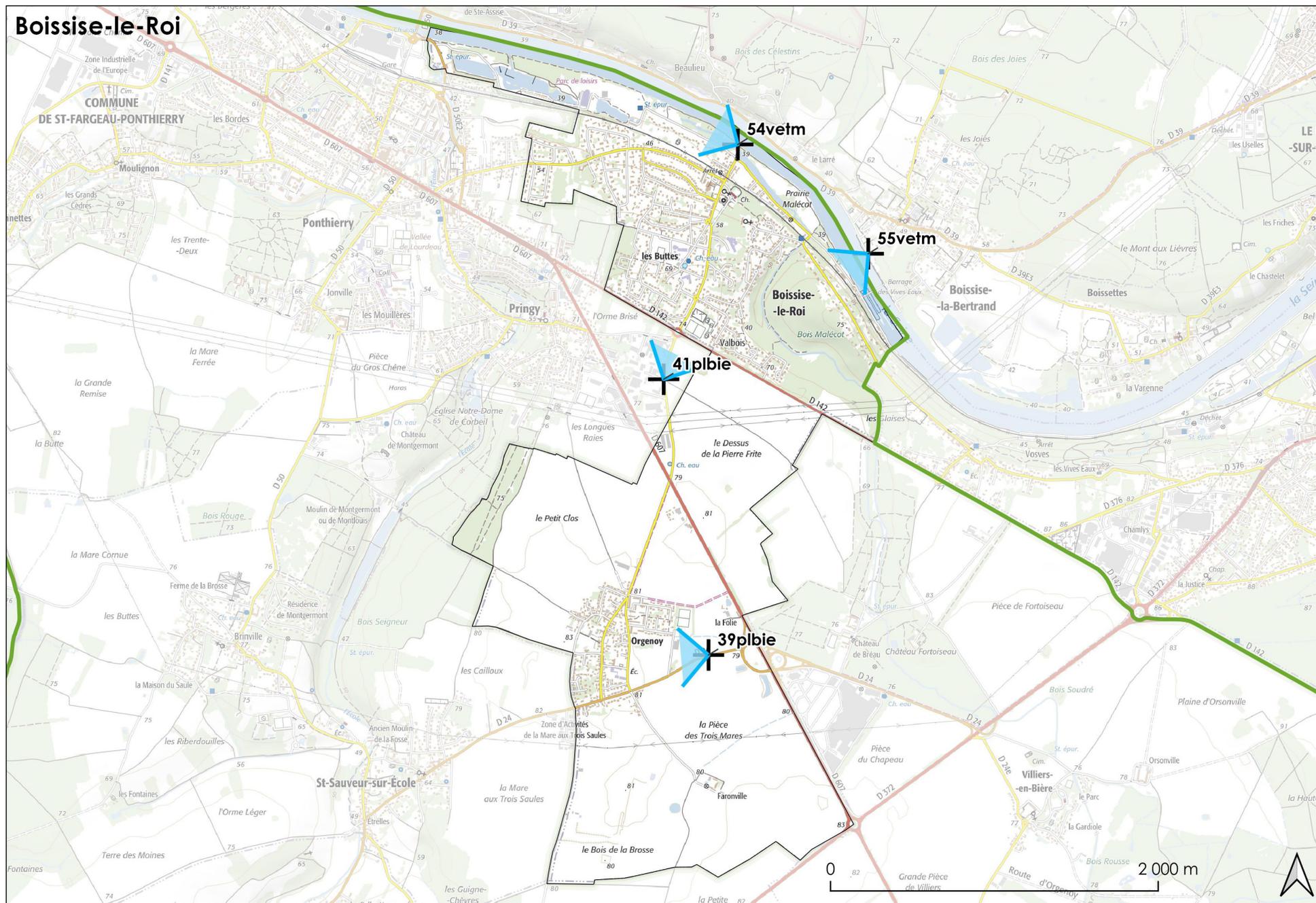
LOCALISATION

Quai de la Seine en bas de la rue Pasteur à Boissise-la-Bertrand, vue en direction de Boissise-le-Roi.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution du coteau de la Seine : urbanisation, couverture boisée, gestion des berges.

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 07/09/2022. Sources : Scan25, limites communales © IGN ; Parc naturel régional du Gâtinais français.

Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

